Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social

1. **Résolution présentée conformément à l'article 136 du règlement intérieur du Parlement européen**

2. **Références:** 2025/2654(RSP) / B10-0408/2025 / P10_TA(2025)0231

3. **Date d'adoption de la résolution:** 9 octobre 2025

4. **Commission parlementaire compétente :** commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL)

5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu'elle contient:**

Par cette résolution, le Parlement européen lance à la Commission européenne et aux États membres un vaste appel pour qu'ils renforcent la dimension sociale de l'Union conformément au socle européen des droits sociaux, à la déclaration de La Hulpe de 2024 et au programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU. Dans un contexte d'inégalités sociales et régionales persistantes, d'augmentation du coût de la vie, d'enjeux démographiques et compte tenu des conséquences sociales des transitions écologique et numérique, le Parlement demande instamment un engagement politique renouvelé et une action solide au niveau de l'Union pour atteindre le socle européen des droits sociaux et les objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030.

Le Parlement européen invite la Commission européenne à mettre à jour et à renforcer le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, notamment en adoptant de nouveaux grands objectifs et de nouvelles propositions législatives garantissant sa mise en œuvre complète. Il demande instamment la coopération de la Commission et des États membres pour élaborer un nouveau pacte social européen pour l'avenir, combinant des objectifs de réduction de la pauvreté, d'inclusion sociale, d'emploi de qualité et de neutralité climatique. En outre, par sa résolution, le Parlement demande à la Commission de présenter d'urgence un train de mesures de l'Union sur des emplois de qualité et de veiller à ce que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) alloue des ressources suffisantes pour le dialogue social, la négociation collective, ainsi que la lutte contre la pauvreté, l'insécurité en matière de logement et le sans-abrisme. Le Parlement souligne la nécessité de prendre des mesures plus strictes en matière de transparence des rémunérations, d'égalité entre les hommes et les femmes et d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines d'action, ainsi que de mettre en œuvre la recommandation du Conseil relative à un revenu minimum adéquat et de renforcer les systèmes de protection sociale afin de garantir la résilience sociale.

La résolution souligne également l'importance de l'accès universel à une éducation, une formation et des services de soins de qualité et demande la mise en place d'un droit individuel à la formation et au perfectionnement professionnel pour les travailleurs au niveau de l'Union. Elle souligne que l'économie sociale et l'intégration des ressortissants de pays tiers, qui sont des moteurs essentiels de la croissance inclusive, devraient être mieux soutenues au niveau de l'UE. Sur le plan extérieur, le Parlement insiste pour que l'Union intègre les objectifs de développement social dans ses politiques en matière de développement, de commerce et d'affaires étrangères, en particulier pour promouvoir le travail décent, des normes de travail équitables et la transition de l'emploi informel vers l'emploi formel à l'échelle mondiale.

6. Réponse aux demandes contenues dans la résolution et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:

Paragraphes 1 et 20

En ce qui concerne l'appel lancé à la Commission pour qu'elle intensifie ses efforts de mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, complète les grands objectifs actuels et présente des initiatives législatives en vue de la mise en œuvre complète dudit socle, la Commission analyse actuellement les résultats et les retours d'information concernant l'incidence des 75 mesures adoptées avec succès au niveau de l'UE et au niveau national depuis le plan d'action de 2021. Le plan d'action de 2021 a permis de progresser dans les domaines de la formation, de la protection sociale et de l'égalité des chances. L'évaluation du plan d'action porte sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs existants pour 2030 et envisage, le cas échéant, d'éventuels indicateurs et objectifs complémentaires en vue de relever de nouveaux défis, notamment ceux liés aux transitions écologique et numérique, à l'évolution démographique et au coût de la vie.

En ce qui concerne la réalisation des grands objectifs pour 2030, la Commission examine la nécessité de nouvelles initiatives législatives et politiques pour soutenir la mise en œuvre complète des principes du socle européen des droits sociaux. La Commission observe que, malgré la forte croissance de l'emploi entre 2023 et 2025 et le fait que l'UE reste sur la bonne voie pour atteindre son grand objectif en matière de taux d'emploi d'ici à 2030, les progrès restent inégaux d'un État membre à l'autre en ce qui concerne les deux objectifs restants du plan d'action, qui visent à accroître la participation des adultes à la formation et à réduire le nombre de personnes en situation de pauvreté

et exposées au risque de pauvreté et qui sont encore loin d'être atteints. Afin de garantir que les progrès restent sur la bonne voie en ce qui concerne ce dernier point, la Commission prépare actuellement la première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté afin de proposer des mesures au niveau de l'UE visant à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et à assurer une protection essentielle aux personnes dans le besoin. La stratégie, qui devrait être adoptée au cours du deuxième trimestre de 2026, sera complétée par une initiative non législative sur le renforcement de la garantie européenne pour l'enfance.

L'initiative clé de la Commission visant à soutenir le développement d'une éducation de qualité, inclusive et adaptable est l'union des compétences. Elle vise à favoriser le développement de systèmes d'éducation, de formation et de compétences de qualité, inclusifs et adaptables pour accroître la compétitivité de l'Union. Les actions sont regroupées en quatre piliers:

1. Renforcer les compétences pour la vie courante grâce à un socle éducatif solide
2. Promouvoir le perfectionnement et la reconversion professionnels pour garantir des compétences tournées vers l'avenir
3. Assurer la circulation des personnes qualifiées et la répartition des compétences afin de libérer tout le potentiel du marché unique
4. Attirer et retenir les talents des pays tiers pour remédier aux pénuries de compétences et développer les meilleurs talents en Europe

L'adoption de la directive sur le travail via une plateforme, de la directive sur la transparence des rémunérations et de la stratégie européenne en matière de soins vise également à mettre en place un cadre social plus cohérent et plus complet pour l'Union.

Paragraphes 2 et 7

En ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau pacte social européen pour l'avenir, la Commission prend déjà des mesures pertinentes qui soutiennent la réduction du risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'UE, ainsi que l'objectif de parvenir à zéro émission nette dans l'UE d'ici à 2050. Comme indiqué ci-dessus, la Commission proposera en 2026 la toute première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et une proposition visant à renforcer la garantie pour l'enfance. D'autres initiatives connexes importantes sont le plan européen pour des logements abordables récemment adopté et la future stratégie en faveur de l'équité intergénérationnelle. Le Fonds social européen plus (FSE +) (2021-2027) est le principal outil utilisé pour soutenir l'inclusion sociale. Une part substantielle de son budget (≥ 25 %) est consacrée à l'inclusion, à l'aide aux personnes exposées au risque de pauvreté et/ou d'exclusion sociale et aux groupes

marginalisés (y compris les ressortissants de pays tiers et les Roms), ainsi qu'à l'amélioration de l'accès aux services essentiels, tels que le logement et les soins de santé. La Commission promouvra des salaires équitables, de bonnes conditions de travail et une transition équitable d'un emploi à l'autre pour les travailleurs salariés et non salariés, conformément à la feuille de route pour des emplois de qualité.

Le Fonds social pour le climat (FSC) a été créé pour assurer une transition climatique socialement juste. Il vise à mobiliser au moins environ 86,7 milliards d'EUR (2026-2032), en combinant les recettes du nouveau système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE 2) et le cofinancement par les États membres, afin de soutenir les ménages vulnérables, les usagers des transports et les microentreprises touchées par les politiques climatiques. Pour soutenir la coopération avec les États membres, la Commission a publié des orientations pour aider les États membres à élaborer leurs plans sociaux nationaux pour le climat.

Paragraphe 8

La Commission met actuellement en œuvre la stratégie «Global Gateway», qui vise à réduire la pauvreté dans les pays partenaires en comblant le déficit d'investissement pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Grâce à des fonds tant publics que privés, la stratégie «Global Gateway» renforce le développement social en promouvant directement des investissements à fort impact dans des services sociaux inclusifs dans l'ensemble des cinq domaines prioritaires de la stratégie «Global Gateway»: dans la *santé*, par exemple en promouvant l'égalité d'accès aux vaccins et aux médicaments; dans l'*éducation et* les *compétences*, par exemple en renforçant le capital humain pour un travail décent; dans la *numérisation*, par exemple en s'attaquant aux fractures numériques, dans les *transports*, par exemple en favorisant la mobilité urbaine inclusive; et dans l'*énergie*, par exemple en mettant l'accent sur des transitions énergétiques justes. La stratégie «Global Gateway» est mise en œuvre selon une approche à 360 degrés qui respecte les valeurs européennes essentielles. Parallèlement aux investissements au titre de la stratégie «Global Gateway», le soutien aux pays partenaires peut inclure des financements visant à créer un environnement propice au développement social, par exemple en garantissant la création d'emplois décents, en promouvant des garanties environnementales, sociales et de gouvernance et en renforçant les systèmes de protection sociale. Afin de rendre la coopération au développement de l'UE plus inclusive sur le plan social, les services extérieurs de la Commission intègrent l'utilisation de trois marqueurs politiques: le marqueur relatif aux inégalités (marqueur-I); ii) le marqueur relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles (marqueur-E) et iii) le marqueur du handicap (marqueur-H).

L'UE continue de jouer son rôle de premier bailleur de fonds dans le domaine de l'éducation, qui est un moteur essentiel du développement social dans le monde entier. L'UE s'est engagée à maintenir son niveau

d’investissement dans l’éducation et les compétences à 13 % de son budget consacré aux partenariats internationaux, qui est estimé à plus de 6 milliards d’EUR pour la période 2021-2027.

Paragraphes 4 et 10

La récente initiative de la Commission - la feuille de route pour des emplois de qualité - soutiendra la création et le maintien d’emplois de qualité, de salaires équitables, de conditions de travail satisfaisantes et sûres, de formations et de transitions professionnelles équitables pour les travailleurs salariés et non salariés. Il en découlera une initiative législative en 2026, à savoir un acte législatif sur des emplois de qualité, pour veiller à ce que l’emploi moderne suive le rythme d’une économie moderne.

En outre, le train de mesures sur la mobilité équitable de la main-d’œuvre, également prévu pour 2026, comprendra des mesures visant à simplifier, à numériser et à moderniser les règles et procédures en matière de coordination de la sécurité sociale, de mobilité de la main-d’œuvre, de portabilité des compétences et de reconnaissance des qualifications. Il en résultera également une meilleure application et une plus grande garantie des droits des travailleurs dans le contexte de la mobilité transfrontière de la main-d’œuvre.

Paragraphes 5 et 13

Actuellement, le FSE+, la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds pour une transition juste (FTJ) contribuent à l’objectif visant à garantir des emplois de qualité ainsi que l’équité dans les transitions, en investissant pour promouvoir l’adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement, avec un budget substantiel alloué au développement des compétences. Le Fonds européen d’ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et la FRR financent également des mesures de perfectionnement et de reconversion professionnels, y compris pour les travailleurs dont l’emploi sera affecté par des restructurations. Dans ses propositions pour le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), la Commission a proposé qu’au moins 14 % de l’enveloppe financière du nouveau règlement relatif aux partenariats nationaux et régionaux (PNR) soient consacrés à des objectifs sociaux. Les montants définitifs feront l’objet de négociations.

Des défis tels que la crise du coût de la vie, les disparités en matière de charge des soins et l’inégalité d’accès aux emplois numériques et verts ont mis en évidence la nécessité d’investir durablement dans l’égalité entre les femmes et les hommes. Les questions d’égalité entre les hommes et les femmes sont désormais intégrées dans les principales politiques et les principaux programmes de financement de l’UE, y compris le Fonds social européen plus, le Fonds européen de développement régional, le Fonds pour une transition juste, Horizon Europe, la politique agricole commune et l’instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale -

Europe dans le monde.

La recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique (2022) fournit aux États membres des orientations pour mettre en œuvre des politiques de transition écologique équitable en adoptant une approche englobant l'ensemble de l'économie et de la société, notamment en encourageant le dialogue social et la négociation collective, ainsi qu'en améliorant les conditions de travail. La recommandation du Conseil sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable[1] (2022) fournit une feuille de route claire pour faire de la durabilité une priorité dans l'éducation et la formation et pour les réorienter vers les transformations profondes et radicales nécessaires à la transition écologique.

La stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 et la feuille de route pour les droits des femmes, adoptée par la Commission en mars 2025 et approuvée par les 27 États membres, le Parlement et d'autres parties prenantes en octobre 2025, confirment le principe de l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'Union, parallèlement aux politiques visant à combler les écarts entre les hommes et les femmes, y compris dans le cadre des politiques du Semestre européen. La feuille de route met en avant un principe d'égalité de rémunération et d'autonomisation économique, réaffirmant l'objectif de lutter contre la sous-évaluation des emplois majoritairement occupés par des femmes et de garantir la transparence des rémunérations. La Commission soutient la mise en œuvre en temps utile de la directive 2023/970 visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit et en assure le suivi.

Paragraphe 6

L'UE et ses États membres ont joué un rôle actif dans la négociation de la convention (nº 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, de l'Organisation internationale du travail. En mars 2024, le Conseil de l'UE a adopté la décision 2024/2018 du Conseil invitant les États membres à ratifier la convention nº 190. En outre, la Commission suivra la mise en œuvre de la directive 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui comprend des dispositions spécifiques sur le harcèlement sexuel au travail.

Paragraphe 9

La Commission travaille en étroite collaboration avec les coordinateurs

[1] JO C 243 du 27.6.2022, p. 1.

de la garantie pour l'enfance et les soutient dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux. En ce qui concerne le financement, au cours de la période de programmation actuelle, 9,2 milliards d'EUR sont programmés au titre du thème secondaire 6 («Lutte contre la pauvreté infantile»). Il existe une concentration thématique d'au moins 5 % des ressources du FSE+ pour lutter contre la pauvreté infantile dans les États membres où la pauvreté infantile dépassait la moyenne de l'UE[2]. Dix États membres utilisent les fonds du FSE+ en combinaison avec des financements nationaux et/ou la FRR pour soutenir la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance[3].

En 2026, la Commission présentera une initiative visant à renforcer encore la garantie européenne pour l'enfance, en complément de la future stratégie de lutte contre la pauvreté.

Paragraphe 11

La Commission européenne se félicite de l'appel du Parlement européen à continuer de garantir l'accès universel à un enseignement public gratuit, inclusif et de qualité, ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie débouchant sur des emplois de qualité et des salaires décents. La Commission partage pleinement l'ambition du Parlement de faire de l'éducation, de la formation et du perfectionnement professionnel un élément central d'une Europe équitable, compétitive et prête pour l'avenir. Grâce à la stratégie pour une union des compétences[4] qui a récemment été lancée, la Commission vise à donner à chacun en Europe les moyens d'acquérir et de mettre à jour en permanence ses compétences tout au long de la vie, conformément au socle européen des droits sociaux. L'union des compétences promeut des systèmes d'éducation et de formation inclusifs et adaptables, en veillant à ce que tous les apprenants puissent avoir accès à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie adaptées à leurs besoins et à leurs capacités. Le plan d'action pour les compétences de base[5] répond à la nécessité urgente d'améliorer les compétences de tous en lecture, en écriture, en calcul, en sciences, ainsi que les compétences numériques et citoyennes, au moyen d'interventions ciblées et précoces. Le train de mesures sur l'éducation de 2026 s'inscrira dans le prolongement direct de ce plan d'action, avec un programme de l'UE pour les enseignants et les formateurs, un programme de soutien aux compétences de base et les premières alliances scolaires européennes. Le plan stratégique pour l'éducation dans les STIM[6] vise à renforcer la capacité d'innovation de l'Europe en améliorant l'éducation et la formation dans le domaine des STIM à tous les niveaux, en remédiant aux pénuries d'enseignants, en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et en établissant des liens

[2] États membres concernés par cette exigence: BG, CY, EL, ES, HR, HU, IE, IT, LT, LU et RO.
[3] BE, BG, CY, ES, GR, HR, HU, IT, PT et RO.
[4] COM/2025/90 final.
[5] COM/2025/88 final.
[6] COM/2025/89 final.

solides entre l'éducation et l'industrie. La Commission continuera de soutenir les comptes de formation individuels, les microcertifications et le pacte pour les compétences, en veillant à ce que les possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels soient accessibles à tous les travailleurs, notamment ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité. Tout en respectant la compétence primaire des États membres en matière d'éducation et de formation, la Commission est prête à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales, les partenaires sociaux et les parties prenantes afin de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie en tant que droit individuel et responsabilité partagée. Ensemble, ces initiatives contribueront à faire en sorte que chaque personne dans l'UE puisse accéder à des possibilités d'apprentissage de haute qualité tout au long de la vie, ce qui conduira à des emplois de qualité, à des salaires équitables et à une Europe plus cohérente, innovante et compétitive.

Paragraphe 12

La stratégie européenne en matière de soins adoptée par la Commission en septembre 2022 définit un cadre global visant à garantir que les personnes ayant besoin de soins ont accès à des soins de haute qualité et abordables à toutes les étapes de la vie. Elle vise également à favoriser des conditions de travail équitables et un équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les prestataires de soins et à reconnaître et à récompenser les activités de soin à autrui d'une manière qui reflète leur valeur sociétale élevée et leur haut potentiel économique. Elle s'accompagne de deux recommandations du Conseil sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de haute qualité et sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance. La Commission continue d'aider les États membres à mettre en œuvre leurs réformes nationales des soins, en utilisant le Semestre européen, le FSE+ et la FRR pour financer la fourniture de services, la formation de la main-d'œuvre et les réformes améliorant l'accès aux soins et le soutien aux aidants. La Commission s'emploie également à créer un cadre plus cohérent pour relever les défis auxquels est confrontée la main-d'œuvre dans le secteur des soins de longue durée, notamment en facilitant la reconnaissance des compétences et des qualifications, en soutenant l'acquisition de compétences et la progression de carrière et en améliorant les conditions de travail,

Paragraphe 14

Le futur cadre européen sur la résilience climatique et la gestion des risques aidera les États membres à mieux prévenir les effets croissants du changement climatique et à mieux s'y préparer, ainsi qu'à renforcer la résilience de la société.

Dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail (SST), la directive-cadre directive 89/391/CEE établit un certain nombre d'obligations pour les employeurs, qui s'appliquent à tous les risques, y compris ceux découlant du changement climatique, tels que le stress thermique et d'autres conditions météorologiques extrêmes. Il est également essentiel de promouvoir une application et une mise en

œuvre efficaces de ces obligations. À cet égard, le guide de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail intitulé «Températures élevées au travail — Lignes directrices pour les lieux de travail» peut être particulièrement intéressant pour les employeurs et les travailleurs.

Paragraphe 17

La Commission européenne reconnaît que l'économie sociale est un moteur essentiel de la mise en œuvre des principes et objectifs du socle européen des droits sociaux, car elle promeut des marchés du travail inclusifs et l'innovation sociale. Le plan d'action pour l'économie sociale adopté en 2021 vise à contribuer à mobiliser tout le potentiel de l'économie sociale dans l'UE. Le plan fournit un cadre global pour soutenir l'économie sociale: des coopératives, des mutuelles, des associations, des fondations et des entreprises sociales pour démarrer, se développer, innover et créer des emplois. Afin de renforcer l'environnement favorable aux acteurs de l'économie sociale, la Commission a proposé en 2023 une recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale, qui a ensuite été adoptée (2023/C 395/01). La recommandation encourage spécifiquement les États membres à créer des cadres de coopération entre les autorités publiques et les organisations de l'économie sociale, à améliorer la visibilité et l'accès au financement et à intégrer l'économie sociale dans les stratégies nationales.

En soutien aux autorités publiques et aux organisations de l'économie sociale, le Centre européen de compétences pour l'innovation sociale, soutenu par le FSE, aide l'économie sociale en finançant des projets visant à développer des solutions innovantes, en fournissant des outils et des méthodes pour l'innovation sociale, en facilitant l'apprentissage mutuel et la mise en réseau et en offrant un accès à l'information et aux ressources.

Paragraphe 18

La Commission souligne en outre l'importance d'un environnement propice à la création d'emplois durables et décents par le secteur privé en vue de stimuler la croissance économique pour réduire la pauvreté.

Paragraphe 21

La Commission européenne reconnaît qu'un instrument multilatéral est susceptible de renforcer la protection mondiale contre les atteintes aux droits de l'homme liées aux activités des entreprises. À cette fin, il devrait s'appuyer sur le cadre consensuel fourni par les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés à l'unanimité par les membres de l'ONU et soutenus tant par les entreprises que par la société civile. Il devrait également être juridiquement solide, pouvoir être efficacement mis en œuvre et, idéalement, être soutenu par tous les membres de l'ONU, ou au moins par un certain nombre d'entre eux dans toutes les régions, afin de

renforcer la protection des victimes et de créer des conditions de concurrence équitables au niveau mondial pour toutes les entreprises. L'UE a contribué de manière constructive au processus de l'instrument juridiquement contraignant, notamment en partageant des informations sur l'évolution du cadre politique et législatif de l'UE. La législation de l'UE sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, en cours de révision, et la lutte contre le travail forcé constituent notamment une base importante pour un engagement renforcé de l'UE. Bien que l'Union européenne ne dispose pas, à ce stade, d'un mandat de négociation officiel, elle continuera de contribuer de manière constructive au processus de l'instrument juridiquement contraignant.

Paragraphe 22

La Commission européenne considère la création d'emplois décents pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes, comme la voie la plus efficace vers une économie inclusive, une économie au service des personnes. La création d'emplois et l'offre d'emplois décents dans le secteur formel constituent un outil puissant pour éliminer la pauvreté et favoriser des moyens de subsistance durables et une croissance inclusive. Dans le cadre de la stratégie «Global Gateway», la Commission collabore avec le secteur privé pour investir dans des infrastructures de haute qualité dans les pays partenaires, contribuant ainsi à la création d'emplois, directement et indirectement. Dans certains secteurs, le niveau d'économie informelle est élevé, et les investissements peuvent être soutenus par une approche à 360 degrés qui aide les pays à élaborer une législation plus inclusive, à faciliter les processus et à inciter les travailleurs informels à enregistrer leurs activités et à contribuer aux programmes de sécurité sociale.